

PREMIERE REUNION DES MINISTRES EN CHARGE DE L'EDUCATION
DES PAYS DE LA MEDITERRANEE OCCIDENTALE (5+5)

Biarritz 28 et 29 septembre 2009

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

Les Ministres en charge de l'éducation dans les pays de la Méditerranée Occidentale, réunis à Biarritz les 28 et 29 septembre 2009, en présence de la Commission Européenne et du Secrétariat Général de l'Union du Maghreb Arabe, en qualité d'observateurs, et dans l'esprit de la déclaration de Tunis issue du premier Sommet des chefs d'Etats et de Gouvernements du Dialogue 5+5 de décembre 2003 et conformément aux recommandations de la 7^{ème} réunion des Ministres des Affaires Etrangères tenue à Cordoba en Espagne les 20 et 21 avril 2009 :

- Se réjouissant :

1. de la tenue de la présente Réunion des Ministres en charge de l'éducation de la Méditerranée Occidentale 5+5 et de la consolidation ainsi apportée à la coopération en matière d'éducation en Méditerranée Occidentale ;
2. de la présence des représentants de la Commission Européenne et de l'Union du Maghreb Arabe ,

- **Considérant** les perspectives et les expériences ouvertes par le Partenariat euro-méditerranéen, les accords d'association et la Politique de voisinage de l'Union Européenne en matière de coopération régionale et sous-régionale et la nouvelle impulsion à la coopération euro-méditerranéenne donnée par « l'Union pour la Méditerranée » lors du Sommet de Paris pour la Méditerranée du 13 juillet 2008 et de la Conférence des Ministres des Affaires étrangères tenue à Marseille les 3 et 4 novembre 2008

- **Réaffirmant** leur attachement aux principes de bon voisinage, du respect mutuel, de la confiance réciproque et du partenariat solidaire et équilibré,

- **Se félicitant** des partenariats déjà constitués aussi bien au niveau bilatéral que régional et déterminés à consolider, à intensifier et à donner une dimension nouvelle à la coopération entre les Pays Membres dans les divers domaines de l'éducation,

- **Persuadés** de la nécessité de mettre en œuvre les conclusions de l'Agenda de Tunis rédigé en 2005 dans le cadre du Sommet Mondial sur la Société de l'Information (SMSI), en priorité les dispositions relatives à la réduction du fossé numérique (Fonds de Solidarité Numérique entre autres...) et à l'intégration des TIC dans le domaine de l'éducation

- **Convaincus** de la pertinence de la recommandation du Sommet des chefs d'Etats et de gouvernements des pays ayant le français en partage sur le thème « Technologies et éducation » (Bucarest septembre 2006), à savoir que l'éducation, pierre angulaire du développement durable, constitue un droit fondamental qui vise le plein épanouissement des individus et favorise la compréhension et la tolérance entre les nations.

- **Jugeant** que l'enjeu consiste à tirer le meilleur parti des possibilités qu'offrent les technologies de l'information et de la communication pour améliorer la qualité de l'enseignement/l'apprentissage dans les Pays Membres et pour assurer une meilleure intégration du numérique dans l'éducation.

- **Convaincus** que la mise en place de l'infrastructure et des moyens d'accès aux TIC est un préalable à l'intégration des TIC dans le domaine de l'éducation.

- **Affirmant** que l'intégration des TIC dans les méthodologies de l'enseignement/l'apprentissage demeure tributaire de la disponibilité des ressources pédagogiques numériques.

- **Reconnaissant** que la réussite des politiques et programmes visant l'intégration des TIC dans le domaine de l'éducation reste fortement dépendante de l'attitude des acteurs éducatifs à en assurer le développement et la mise en œuvre.

- **Persuadés** que l'amélioration de la qualité de l'enseignement par la modernisation des moyens pédagogiques utilisés, en tenant compte de l'évolution technologique et des impératifs de la société de l'information rend nécessaire l'adoption de mécanismes d'exploitation et d'intégration des ressources numériques à caractère scientifique et pédagogique.

- **Décident de :**

- Encourager le développement d'une compréhension partagée pour mener des actions coordonnées et efficaces face aux grands défis de l'intégration des TIC en éducation.

- Promouvoir des initiatives et dynamiser des actions pour le développement de réseaux de partenariat entre les Pays Membres dans le but d'assurer l'infrastructure nécessaire pour l'accès à la connaissance, d'optimiser l'intégration des TIC dans les méthodologies d'enseignement/apprentissage et les pratiques pédagogiques et de développer les systèmes de production de savoirs numérisés ainsi que la formation des encadreurs et des enseignants
- Capitaliser et mutualiser les connaissances et les expertises et soutenir l'échange de bonnes pratiques comme modes de renforcement et d'appropriation des capacités des Pays Membres en matière d'intégration des TIC en éducation.

- **Formulent 5 propositions**

- ①
- Elaborer une Charte 5+5 d'Internet à l'école pour appuyer le développement des TIC dans une démarche de sensibilisation et de responsabilisation aux usages des TIC et de l'Internet.

Summa ②
Charte

- Définir les conditions d'établissement d'une certification commune des compétences en TICE des enseignants.
- Elaborer un service d'information/formation collaboratif pour les enseignants de la région sur l'usage pédagogique des TIC
- Engager un ensemble d'actions de jumelage électronique pour permettre aux pays de la région de :
 - favoriser la communication entre des jeunes de langues et de cultures différentes de communiquer grâce aux TICE
 - sensibiliser les élèves à la culture méditerranéenne, grâce à des échanges entre classes sur des thèmes communs
- Développer les contenus pédagogiques numériques communs en vue de :
 - constituer un fonds commun multilingue de ressources numériques éducatives de qualité, libres de droits accessibles par Internet pour permettre aux enseignants et aux élèves d'illustrer et d'enrichir leurs cours

favoriser l'utilisation de documents écrits ou *audio* visuels élaborés en commun pour la compréhension des différentes composantes de l'apprentissage des langues

- envisager les conditions de réalisation en commun de contenus numériques pédagogiques

Recommandent de

- Tenir annuellement cette Réunion en tant que forum de réflexion, de concertation, d'échange et de proposition d'actions devant servir les intérêts communs des Pays Membres

- Mettre en place un groupe d'experts de haut niveau pour assurer le suivi des recommandations de cette Réunion par :

- l'élaboration d'un plan d'actions se traduisant en projets régionaux et sous-régionaux

- l'organisation d'un séminaire début 2010 ouvert à des acteurs extérieurs compétents dans le domaine

Les travaux de ce groupe d'experts seront présentés et validés lors de la prochaine Réunion.

Envisagent avec intérêt

- les sujets relatifs à la formation professionnelle, l'employabilité et au renforcement de l'enseignement des langues

- la tenue d'un salon euro-méditerranéen en matière d'éducation.

Chargent la Tunisie de l'invitation et de l'organisation de la deuxième Réunion des Ministres en charge de l'éducation 5+5 en 2010.